

On sait que l'activité bienfaisante de la Commission d'instruction fut interrompue par les événements révolutionnaires de 1830. Mais ce ne fut qu'à la date du 27. 12. 1836 que Lafontaine obtint sa démission honorable comme inspecteur d'école.

En tant que gouverneur et chef du département de l'instruction publique (officiellement « des cultes »), Lafontaine eut la satisfaction de constater que la loi scolaire du 26. 7. 1843, oeuvre de J. B. GELLE, ne trouva aux Etats que trois voix d'opposition. Il présida la nouvelle commission d'instruction prévue par cette loi et organisée par différents arrêtés des années 1844 et 1845. Enfin, le 6. 1. 1845, il procéda au nom du roi grand-duc à l'installation solennelle de l'Ecole normale permanente et de ses professeurs. (9)

Où Lafontaine et SCHROBILGEN se retrouvaient également, c'était au bureau d'administration de l'*Athénée* dont Schrobilgen était secrétaire et où Lafontaine entra le 14. 11. 1821. Un désaccord ayant surgi entre le bureau et le gouvernement au sujet de la nouvelle organisation à introduire à l'*Athénée*, Th. de Lafontaine donna sa démission, qui fut acceptée à la date du 16. 1. 1835.

Il s'agissait d'une réforme qui, sans tenir compte notamment des avertissements de Y.-H. BARREAU, introduisit l'emploi simultané du français et de l'allemand comme véhicules dans les cours de langues anciennes. Ce que l'éminent professeur de français craignait et ce qui arriva indubitablement, M. d'HUART l'a exprimé comme suit : « Au lieu de procéder méthodiquement et d'attendre que le jeune homme possédât avec quelque sûreté la langue française avant de la lui imposer comme véhicule du latin et du grec, on se préoccupa surtout de faire les parts égales et de distribuer les deux langues véhiculaires (le français et l'allemand) entre les différentes branches d'enseignement de manière à ce que chacune fût employée, autant que possible, dans le même nombre de leçons. Au point de vue de l'arithmétique, c'était parfait ; les chiffres se balançaient ; au point de vue pédagogique, la mesure était regrettable. Comme les élèves étaient appelés trop tôt à se servir du français pour traduire le latin et le grec, il devait se produire dans leur esprit une confusion qui les brouillait irrémédiablement non seulement avec le latin et le grec, mais avec le français lui-même. » (10)

Le 26. 3. 1819 Lafontaine entra dans la Franc-maçonnerie, quelques jours plus tard que le comte Jacques-Louis-Victor de VILLERS, capitaine du génie prussien\*) et le baron Pierre-Félix d'ANETHAN, régisseur des T. P. L'appartenance à un Ordre qui, s'il est bien compris ne saurait être ni areligieux ni antireligieux, n'empêcha pas Lafontaine de maintenir encore pendant quelques années ses fonctions de secrétaire du Conseil de fabrique de l'église St-Pierre, charge dont il était revêtu depuis le 30. 12. 1810. (Sa nomination au Conseil émanant

---

\*) Ils marieront leurs enfants Prosper et Adrienne.